



✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier ☎ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Audience AESH du 5 avril 2022

Je vous remercie d'accepter de nous recevoir et d'entendre nos souffrances et revendications pour améliorer nos conditions de travail. Nous aimons notre travail et luttons pour en faire un métier digne de ce nom. Aujourd'hui la mise en application des décisions ministérielles dénuées de sens commun et humain cautionne la maltraitance.

En effet la mise en application des PIAL malmène les élèves en situation de handicap et les AESH en sous effectif. Le PIAL permet, par la mutualisation des moyens, une gestion purement comptable et donc le saupoudrage des heures. Il y a peut-être davantage d'élèves accompagné-es mais en fait avec moins d'heures. Les AESH ainsi rentabilisé-es ne peuvent pleinement remplir leurs missions. Les élèves sont en souffrance et en difficulté pour les apprentissages. Les familles, elles, se retrouvent désemparées.

Nous sommes peut-être précaires et payé-es en dessous du seuil de pauvreté mais pas dupes.

Les économies de bouts de chandelles au détriment de l'avenir des élèves en situation de handicap sur le dos des AESH est un mauvais calcul dont vous n'êtes que les exécutant-es car vous faites avec les moyens que le ministère vous octroie, sans rébellion ou prise de position.

Certes nous avons obtenu de faibles avancées mais ne gagnons toujours pas un salaire décent, en même temps sous ce gouvernement les salaires des hauts fonctionnaires (dont les vôtres peut-être) ont été augmentés en moyenne, du montant moyen du salaire des AESH soit, 750 euros !

Or, en tant que personnes sensées, vous ne pouvez nier qu'il n'y a pas d'école inclusive possible sans moyens financiers.

Nous demandons à être considéré-es car il n'y a pas d'école inclusive possible sans AESH ! L'avenir des élèves en situation de handicap passe entre vos mains puisque vous êtes nos employeurs.

SUD éducation vous demande donc de relayer au niveau ministériel ses revendications, à savoir :

- De vrais moyens financiers pour l'école inclusive avec :

- L'abandon des PIAL qui, sur le terrain, ne se traduisent que par une économie de moyens humains bafouant les droits à l'égalité des chances, promulgués par la mise en application de la loi du 11 février 2005 et ceux du personnel dédié à cette égalité des chances à savoir les AESH.

En effet, les PIAL ne permettent plus un véritable accompagnement de qualité des élèves notifiés par la maison de l'autonomie. La généralisation de la mutualisation avec un minimum d'heures d'accompagnement met en danger l'avenir de ces enfants qui, si cela continue, seront orientés vers des filières moins considéré-es et pèsent très lourd sur le budget de l'Etat et donc par extension sur tous les citoyens.

- +400 euros pour les plus bas salaires, et une revalorisation significative de toute la grille de salaires.

- La reconnaissance d'un plein temps à 24 heures d'accompagnement des AESH auquel s'ajouteraient les heures de réunions d'équipes pluridisciplinaires, les équipes pédagogiques, des temps de concertation, des temps de préparation de matériel adapté à l'inclusion de chaque élève etc...

- Un statut de la fonction publique pour toutes et tous les AESH, sans condition ni de diplôme, ni de nationalité, ni d'ancienneté, de niveau B puisqu'il faut avoir le Baccalauréat ou équivalent pour être embauché. Le DEAES niveau CAP n'a été créé que pour nous sous-valoriser et nous maintenir en bas de l'échelle.

- La création d'un vrai métier d'éducateur scolaire spécialisé, ouvert à toutes et tous les AESH.

- L'abrogation du jour de carence

- Une politique de formation initiale et continue ambitieuse à la hauteur des enjeux sociaux que représentent les élèves notifiés et tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

- L'embauche massive d'AESH pour mettre un terme définitif à la politique de mutualisation en vigueur et la création d'une brigade de remplacement.

Sur tous ces points vous n'avez pas la main, puisque vous devez appliquer les décisions ministérielles. Par contre vous avez la possibilité de nous octroyer, au niveau de l'académie, de nouveaux droits qui pourraient faire jurisprudence et améliorer considérablement nos conditions de travail et de vie à savoir :

- L'uniformisation de tous les contrats en reprenant ceux des établissements mutualisateurs au sein des contrats DSDEN afin que toutes et tous les AESH soient égaux en droits et aient tous-tes accès aux PIM.

- Le respect du droit au temps partiel pour les AESH à temps plein qui le souhaitent sans réduire la quotité horaire de base du contrat initial.

- Le droit de mutation sans être obligé-es de démissionner si nous devons déménager dans l'académie et ainsi conserver nos acquis salariaux d'ancienneté.

- La reconnaissance du Covid comme maladie du travail

- La mise à disposition des PPS et non uniquement les GevasCo

En temps que supérieurs hiérarchiques nous vous respectons mais, tout autant que vous, nous avons droit au respect de notre dignité humaine. Nous nous en remettons à vous pour améliorer nos conditions de vie et de travail que les décideurs ont du mal à réaliser afin d'éviter une catastrophe. Nous sommes tous dans le même bateau !

Dans l'intérêt de tous-tes et surtout des jeunes qui seront les acteurs et actrices de demain, l'Éducation Nationale a besoin de personnels qualifiés, formés, bien considérés, au salaire décent et surtout au-dessus du seuil de pauvreté. L'institution, les AESH et les élèves peuvent en tirer un bénéfice partagé, au lieu de créer de la souffrance par une politique de l'école inclusive sans moyen !